

CONSEIL SUPÉRIEUR
DES
FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

RAPPORT
DE LA COMMISSION DES FINANCES ET
DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

56^{ème} session
de l'Assemblée plénière
1-6 septembre 2003

SOMMAIRE

- ✓ Liste des membres de la Commission

- ✓ Rapport de M. Bernard PELLETIER, rapporteur de la Commission

- ✓ Voeux et motions de la Commission

- ✓ Annexes au rapport :
 1. Réponse au vœu n° ECO/V8/02.09
 2. Etude du Conseil économique et social sur un répertoire des entreprises créées par des Français à l'étranger

COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Président : M. LARTILLEUX Didier

Vice-Présidents : M. Pierre GIRAULT et M. Maurice COURCIER

Rapporteur : M. PELLETIER Bernard

Secrétaire : M. Robert CORON

MM.	ALEMANY Yves	MM.	LACHAUD Jean
	BAYSSET Jean		LARTILLEUX Didier
	BEGIN Denis	Mmes	LEMOTTE Essaya
	BELLANGER Serge		LEPAGE Claudine
	BONIN Roger	MM.	LOUSTAU Henry-Jean
	BRETTE Dominique		MARCILHACY Emmanuel
	CASTELNAU Jean-Louis		MASSIDA André
Mme	CHAABAN Nicole		MEUNIER Jean-François
MM.	CHAPPELLET François		PAPA Georges
	COFFRANT Jacques		PÉLISSON Gérard
	CORON Robert		PELLETIER Bernard
	COURCIER Maurice		PENNE Guy
	DELCOS Jacques	Mme	RAHAL Tassadit Radya
	DURIEUX Bruno	MM.	TESTARD Michel
	GIRAULT Pierre		TIZON Michel
	GRANRY Eric		VALES Alain
	JUNGBLUT Henry		VILLARD Marc
Mme	KATENDE Madeleine		VILLEROY DE GALHAU Claude
M.	KONDO Samuel		VINET Serge
			YUNG Richard

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Sous la présidence de son doyen M. Jacques COFFRANT, la Commission des finances et des affaires économiques commence par procéder à l'élection des membres de son bureau, tous élus à l'unanimité par vote à main levée.

A la suite de ce vote, le bureau se compose des membres suivants :

- Président : **M. Didier LARTILLEUX**
- Vice-Présidents : **M. Pierre GIRAULT** et **M. Maurice COURCIER**
- Rapporteur : **M. Bernard PELLETIER**
- Secrétaire : **M. Robert CORON**

Le président de la Commission demande ensuite aux membres de la Commission de se présenter individuellement à leurs collègues, en procédant à un bref tour de table.

Après avoir souhaité la bienvenue aux nouveaux membres, le président (qui avait exercé la fonction de rapporteur lors de la précédente session du CSFE), et le rapporteur (qui avait également exercé les fonctions de rapporteur et de président par intérim), se réjouissent de la présence de bon nombre d'anciens membres de la Commission, ce qui permettra d'assurer la continuité de la mission et des travaux de la Commission.

Ils rappellent à cet effet l'orientation générale qui avait été donnée à la Commission lors la précédente session, et soulignent le soutien sans réserve que le Bureau Permanent avait donné à cette orientation, telle qu'énoncée dans le rapport de février 2003 de la Commission :

(...) Les rôles de la Commission (...) doivent s'articuler autour de deux types d'activités :

◆ *Recevoir et auditionner des invités sur des thèmes définis, souvent des fonctionnaires, dans un souci d'INFORMATION et de PRECISION.*

◆ *Emettre des vœux et motions dans un souci d'ACTION. Il est bien évident que les Français de l'étranger sont essentiellement intéressés par ce second volet. Pour répondre aux exigences légitimes de ses mandants et jouer le rôle qui lui revient avec plus d'efficacité, la Commission décide donc, pour ses futures réunions, d'orienter son action sur les points suivants :*

1. Les membres de la Commission demandent à être plus directement impliqués dans le projet de budget du C.S.F.E et à être informés de son suivi.

2. Par ailleurs, leur rôle de relais dans la vie économique locale devra être plus important, de même que leur intervention dans les problèmes que connaissent, au plan financier et fiscal, non seulement les particuliers, mais aussi les entrepreneurs individuels. Il y aurait donc lieu d'associer plus étroitement, selon des formules à définir, les délégués au CSFE aux activités des Missions Economiques, des Chambres de commerce françaises à l'étranger, des Conseillers du commerce extérieur et d'autres organismes compétents.

3. Il semble nécessaire et souhaitable d'associer les délégués concernés à la préparation et aux discussions préalables à l'établissement des conventions fiscales. Il est notamment impératif que des procédures plus systématiques de communication soient établies entre les délégués au CSFE et les autorités responsables des conventions fiscales, et ce dans l'intérêt de toutes les parties concernées. Mais pour ce faire, il y aurait lieu que la Commission de la Réforme attribue aux délégués un pouvoir en la matière, dans le cadre de leur nouveau statut.

4. Compte tenu du fait que les questions relatives aux retraites ont un caractère économique évident et qu'elles ont presque toujours des implications fiscales, la Commission convient, chaque fois qu'elle le jugera utile, de discuter les questions de retraite concernant les Français de l'étranger, d'exprimer des opinions et, le cas échéant, de formuler des vœux et des motions à leur sujet.

5. La Commission souligne enfin qu'on ne saurait oublier de traiter les problèmes soulevés par le retour en France de nos compatriotes.

Les membres de la Commission conviennent à l'unanimité de maintenir cette orientation. Ils se réjouissent d'autre part de la nouvelle structure de commission définie dans le cadre de la réforme du CSFE, dont ils pourront constater l'utilité et les avantages pratiques pendant le déroulement de leurs travaux.

Le président propose ensuite d'examiner les réponses aux vœux présentés lors de l'assemblée plénière de septembre 2002 et au cours de la session de février 2003.

On remarquera la qualité de la note qui a été transmise par l'administration à la suite du vœu demandant une information sur l'élargissement de l'Union Européenne et les réformes institutionnelles conséquentes.

Bien que ces sujets soient désormais traités par la Commission de l'Union Européenne, le document cité plus haut figure en annexe de ce rapport.

Le président informe également la Commission que le Conseil économique et social a pris l'initiative d'entreprendre une étude sur les entreprises créées à l'étranger par nos compatriotes ; la lettre figurant en annexe 2 du rapport explique les modalités de la réalisation de cette étude.

La Commission procède enfin à l'audition des exposés de trois invités et de l'un de ses membres :

- ❖ **Madame Nathalie DELAPALME**,
Conseillère pour l'Afrique au Cabinet du Ministre des Affaires Etrangères,
- ❖ **Monsieur Bruno DURIEUX**,
Ancien ministre du Commerce extérieur, président du Comité national des conseillers du commerce extérieur, et membre de la Commission,
- ❖ **Monsieur Vincent MAZAURIC**,
Sous-directeur des relations internationales à la Direction de la législation fiscale,
- ❖ **Monsieur Patrick BACQUEY**,
Inspecteur Principal, Chef du centre du CINR (Centre des Impôts des non résidents),
accompagné par :
Monsieur Pascal SAINT-AMANS, chef de bureau aux Relations bilatérales, et
Madame Manuelle GELY, du secteur Europe.

I / INTERVENTION DE MME NATHALIE DELAPALME

Nous reproduisons ci-dessous le texte intégral de l'intervention de Madame DELAPALME, Conseillère pour l'Afrique au Cabinet du Ministre des Affaires Etrangères :

Je suis venue ici d'abord pour vous écouter, parce que vous êtes au premier rang des acteurs de cette politique africaine, et que vos analyses, vos diagnostics, vos conseils, sont particulièrement précieux et utiles précisément pour nourrir cette politique.

Je vous dirais donc seulement, si vous le voulez bien, quelques mots d'introduction rapides, pour reprendre essentiellement les éléments contenus dans les différentes interventions du Ministre à ce sujet, avant de vous écouter et de répondre à vos questions.

1/ La politique africaine de la France repose d'abord sur une triple et forte conviction :

➤ La pérennité d'abord des liens historiques, géographiques, affectifs qui nous lient à un continent avec lequel nous éprouvons, plus sans doute qu'avec tout autre, et plus aussi qu'aucun autre de ses partenaires, une réelle complicité.

➤ La conviction ensuite qu'au-delà des crises, réelles et nombreuses, qui secouent encore aujourd'hui ce grand continent, les potentialités qui sont les siennes sont considérables ou, qu'en tout cas, il représente à lui seul un formidable « creuset » des risques mais aussi des enjeux du monde contemporain.

- D'un côté, on y trouve effectivement concentrées à la fois crises ouvertes, guerres civiles, exploitation illégale des ressources naturelles, circulation d'armes et de capitaux illicites, enfants-soldats, mercenariat, extrême pauvreté, déséquilibre des ressources, épidémies, montée des intégrismes religieux.

- Mais de l'autre, on y trouve également un réservoir considérable de ressources naturelles non encore exploitées, de ces « biens publics mondiaux » que l'on commence tout juste à appréhender, ainsi qu'un marché potentiel énorme. Il faut garder présent à l'esprit que le FMI prévoit pour ce continent une croissance qui est désormais le triple de la croissance européenne, et que sa population y est la plus jeune du monde.

Les « nouveaux partenaires » qui affluent aujourd'hui sur ce continent ne s'y trompent pas : Etats-Unis, pays nordiques, Chine notamment.

➤ La certitude enfin que sur ce continent en ébullition, il ne peut y avoir de démocratie enracinée, ni de développement durable sans une implication permanente et résolue en faveur du règlement des crises.

Pour être efficace, ce processus de règlement des crises doit passer par une approche régionale, qui mobilise l'ensemble de la communauté internationale, et doit prendre en considération la totalité des facteurs qui sont à l'origine de cette crise.

2/ De fait, l'approche des crises sur le continent africain est celle-là même qui est au cœur de la diplomatie française :

- faire valoir la primauté du droit sur la force ;
- privilégier le dialogue politique sur le recours à la force : considérer surtout que la paix durable n'est jamais le résultat de la victoire d'un camp contre un autre ;
- appuyer d'abord la recherche d'une solution définie, ou au moins acceptée, par la communauté régionale. C'est le gage de l'efficacité et de la durée.

Aujourd'hui, le continent africain occupe une place essentielle dans la politique étrangère de la France. Certains ont pu penser qu'avec la réforme de 1995 et la moindre autonomie de la rue Monsieur, la politique africaine perdrait la place privilégiée, ou plutôt particulière, qui était la sienne. Ce n'est pas le cas : aujourd'hui, chacune des orientations et des décisions prises, chaque règlement de crise mobilise l'ensemble des directions de la diplomatie française, et confère ainsi à la politique africaine une force de frappe tout à fait conséquente.

3/ Cette détermination de la France à agir sur le continent africain s'exprime aujourd'hui de façon concrète :

➤ Par un engagement militaire résolu :
- Il se traduit d'abord par une présence française forte, simultanée sur plusieurs théâtres, inédite à ce jour sur le continent : en Côte d'Ivoire, en Ituri, en RCA. Cette présence militaire s'inscrit dans le cadre d'une mission précise : éviter un désastre humanitaire, conforter un processus politique de sortie de crise, s'inscrire dans un schéma régional précis (CEDEAO, CEMAC, MONUC).

[En réponse à une question de M. André MASSIDA, délégué de Djibouti, préoccupé par le risque que le développement de la présence militaire américaine à Djibouti aboutisse à une réduction, voire la disparition, de la présence militaire française, Madame DELAPALME tient à souligner la ferme intention française de maintenir sa présence au minimum à son niveau actuel, d'autant plus que les préoccupations américaines sont liées essentiellement à la lutte contre le terrorisme dans la région.]

- Il se traduit aussi par un appui croissant -à la fois logistique et financier- aux forces interafricaines de maintien de la paix : -CEDEAO en Côte d'Ivoire, CEMAC en RCA-, mais aussi par la volonté d'être désormais plus attentif et présent en matière de restructuration des forces armées africaines. Car il est clair que la déstructuration des forces armées africaines, à l'inverse, constitue un facteur essentiel de déclenchement ou de prolongation des crises sur le continent.

- Par la mobilisation immédiate de la communauté internationale :
- . Union européenne ;
 - . Nations Unies ;
 - . Fonds Monétaire International, Banque Mondiale ;
 - . Partenaires bilatéraux.

Dans tous les cas, nous menons avec tous ces partenaires un dialogue permanent, pour partager nos analyses et coordonner nos actions.

➤ Par une attention particulière à l'effort en faveur du développement :
- Vous connaissez l'engagement déterminé, ancien, du Président de la République en ce domaine, et la volonté de l'actuel gouvernement de renforcer notre effort en ce sens, malgré les difficultés budgétaires qui sont les nôtres.

4/ Pour terminer, je vous rappellerai brièvement les principes clairs qui guident cette action :

➤ Le respect de la légitimité du pouvoir. Etant entendu que cette légitimité doit marquer à la fois les modalités d'accession au pouvoir, mais aussi les conditions de son exercice.

➤ La préservation de la souveraineté nationale, de l'intégrité des territoires et de la stabilité régionale.

Quelques puissent être les imperfections et les risques liés aux tracés de Berlin, le principe de l'intangibilité des frontières nous paraît impératif. Mais il ne peut être durablement respecté que s'il s'accompagne d'un effort accru en faveur de l'intégration régionale.

➤ L'appui aux méditations africaines, aux efforts déployés tant sur le plan politique que militaire. C'est le meilleur garant de l'efficacité des résultats. C'est là, encore, le principe qui a guidé notre intervention à Madagascar, en Côte d'Ivoire, en Centrafrique, en Ituri.

J'ai déjà été trop longue. Merci de m'avoir écoutée. Merci surtout de vos analyses et de vos questions, précieuses pour faire progresser notre réflexion commune./.

La Commission a apprécié l'exposé de Madame DELAPALME, ainsi que les réponses aux questions posées, dont la qualité est soulignée par plusieurs membres de la Commission, notamment par le sénateur Guy PENNE.

II/ INTERVENTION DE M. BRUNO DURIEUX

L'exposé de M. Bruno DURIEUX a pour objet de rappeler aux membres de la Commission et du CSFE les principes de fonctionnement du réseau des CCEF (Conseillers du commerce extérieur de la France).

Les Conseillers du commerce extérieur sont nommés par le Premier Ministre, sur proposition du ministre du Commerce extérieur, des chefs de missions économiques et des chefs de postes diplomatiques, les critères de sélection étant fondés sur leurs compétences professionnelles. Généralement cadres supérieurs ou entrepreneurs individuels, les CCEF exercent leurs fonctions à titre bénévole (ils doivent en fait payer une cotisation annuelle de 960 euros).

Le réseau des CCEF a été créé il y a 104 ans pour établir un partenariat entre le secteur public et le secteur privé. A l'origine, le but était d'inciter les entreprises françaises à s'impliquer dans les colonies, ce qui n'était pas dans leurs habitudes, et à donner ainsi un prolongement économique aux conquêtes coloniales de l'époque.

Aujourd'hui indépendants des pouvoirs publics, les CCEF ont pour mission :

- de conseiller les pouvoirs publics lors de la conception et de l'élaboration de règles bilatérales et multilatérales ;
- d'accompagner les entreprises exportatrices ;
- d'informer les jeunes sur les formations préparatoires aux carrières internationales ;
- de renforcer la politique de soutien aux PME/PMI.

Dans l'exercice de leurs activités, les CCEF sont organisés par commissions géographiques et sectorielles.

En réponse aux questions des membres de la Commission, M. Bruno DURIEUX précise que les CCEF ont aussi pour tâche d'analyser dans leurs pays de résidence respectifs les facteurs de localisation des centres de décision.

Il souligne que le réseau des CCEF est une originalité française qui a certainement contribué au fait que la France se situe aujourd'hui au premier rang mondial pour le volume exporté par tête d'actif.

Il ajoute enfin qu'il souhaite que tout soit mis en œuvre pour permettre aux délégués au CSFE de participer aux réunions des CCEF élargies aux personnes extérieures au réseau.

III / INTERVENTION DE M. VINCENT MAZAURIC

Dans un premier temps, M. MAZAURIC souligne la volonté de la France de développer son réseau de conventions fiscales, dans le double but d'éliminer les risques de double

imposition et de limiter l'évasion fiscale, l'objectif ultime étant de faciliter les échanges économiques.

Il précise que la France disposait l'an dernier de 114 conventions fiscales avec des pays étrangers, auxquelles deux conventions ont été ajoutées cette année. La durée des négociations varie considérablement selon les conventions mais elle est en moyenne de 4 ans.

Il fait ensuite le point sur les négociations de conventions fiscales en cours, selon le degré d'avancement des négociations :

1. Les conventions paraphées sont celles de la Slovénie, du Liban et du Royaume-Uni (il s'agit dans ce dernier cas d'une actualisation, qui était en négociation depuis 1990) ;
2. Des conventions ont été récemment signées avec la Croatie et la République Tchèque ;
3. Des négociations de « toilettage » sont en cours avec Chypre, la Slovaquie, la Libye, le Kenya et le Chili ;
4. De nouvelles négociations vont être engagées avec Hong Kong et avec le Pérou, et les droits de succession vont faire l'objet de nouvelles négociations avec l'Italie et l'Allemagne ;
5. Enfin, des négociations futures sont prévues avec l'Ethiopie, le Guatemala et l'Australie. Taïwan demande d'autre part la négociation d'une convention fiscale, dont la nécessité immédiate n'est pas évidente et qui pose un problème majeur du fait que la France ne reconnaît pas Taïwan.

Après son exposé, M. MAZAURIC engage une discussion avec la Commission, dont il ressort essentiellement que les autorités fiscales françaises :

1. vont s'efforcer de faire de leur mieux pour informer le public de l'évolution des conventions fiscales, notamment au niveau de l'interprétation des conventions, qualifiée d'« explication de texte » ; elles invitent à cet égard les citoyens en quête d'information à consulter le site Internet impots.gouv.fr, où ils trouveront des réponses à un grand nombre de leurs questions ;
2. reconnaissent l'importance d'un dialogue continu avec les ressortissants français vivant à l'étranger, pour améliorer la qualité des conventions fiscales ;
3. sont particulièrement favorables à l'intervention « en amont » des délégués au CSFE, qui doivent pouvoir contribuer à la préparation des négociations, par une participation systématique aux réunions organisées dans ce but avec les missions économiques ou avec les postes diplomatiques
4. sont également favorables à un échange régulier d'information avec les délégués au CSFE sous la forme de communications directes ou indirectes diverses.

IV / INTERVENTION DE M. PATRICK BACQUEY

Nous reproduisons ci-dessous le texte de l'exposé de M. Patrick BACQUEY, Inspecteur Principal, Chef du centre du CINR (Centre des Impôts des non résidents) :

L'action du C.I.N.R. en direction des Français de l'ETRANGER

Le C.I.N.R. relève de la DRESG (Direction des résidents à l'étranger et des services généraux)

Sujet : l'action du CINR en direction des Français de l'étranger

L'action du CINR en direction des Français de l'étranger est multiple et en tout état de cause, s'inscrit dans l'engagement de la DGI d'améliorer le service rendu à l'utilisateur.

I / Le CINR développe un service multi-accès

L'objectif est de permettre à l'utilisateur d'effectuer ses démarches courantes par le courrier, le téléphone, l'Internet, comme au guichet.

Avec l'engagement pour l'ensemble des services de la DGI, de respecter **5 standards** de qualité :

- pas d'appel sans suite,
- la réception sur rendez-vous,
- l'envoi des formulaires à domicile,
- la levée de l'anonymat dans les courriers,
- une lettre d'attente chaque fois que nécessaire.

Le CINR a nettement progressé dans la qualité du service rendu à l'utilisateur :

1°) L'accueil téléphonique a été renforcé :

En 2002 le CINR a reçu **286 000 appels**, avec un taux d'écoulement de 80% en moyenne, et la **qualité de notre accueil téléphonique** a été mesurée en 2002/2003 par France Télécom.

A signaler que pour la campagne d'information à IR, le CINR a avancé la mise en place d'un dispositif de renfort des équipes pour tenir compte des enseignements de l'année 2002.

Avec le centre Impôt service de LILLE, la DRESG a mis en place en juin 2003 une **formation** sur la fiscalité applicable aux non résidents à destination des agents de ce service.

Le point faible de notre organisation réside au niveau du standard téléphonique, et une réorganisation des équipes est intervenue.

En ce qui concerne les quatre autres standards de qualité, à savoir :

- la réception sur rendez vous,
- l'envoi des formulaires à domicile,
- la levée de l'anonymat dans les courriers,
- une lettre d'attente chaque fois que nécessaire,

des enquêtes internes sont demandées et conduites régulièrement par un service de la DRESG.

2°) Le développement de la messagerie électronique (boîtes aux lettres internet)

Chaque service dispose d'une adresse internet, et les **non résidents peuvent, comme les résidents, transmettre leurs déclarations par l'Internet.**

3°) L'installation de la TPNR dans le même immeuble, qui permet des liaisons plus rapides.

Un accueil commun CINR/TPNR permet à un usager d'obtenir sur place des réponses au plan de l'assiette et du recouvrement.

4°) Les liens ont été développés par la DRESG avec :

- le **CSFE**,

- la **MFE** (Maison des Français de l'étranger): deux fois par mois, un contrôleur d'un secteur d'assiette du CINR intervient auprès de la MFE pour assurer dans leurs locaux l'accueil des usagers ;

5) Le CINR participe à de nombreuses actions de communication

- depuis 2001, une action de communication est chaque année reconduite avec **RFI** (Radio France Internationale),
- des articles validés par la DRESG sont diffusés.

6) Les délais dans le traitement des réclamations contentieuses

L'indicateur du traitement à trois mois s'élève à 89% soit une progression de quatre points par rapport à 2002.

II / Cette action s'inscrit dans le cadre d'un plan national pour l'amélioration de la qualité du service rendu à l'utilisateur

A. Cette démarche s'inscrit dans un plan national d'amélioration des services

Pour la période 2003/2005, un contrat de performance a pour objectif de transformer la DGI en une organisation "centrée sur l'utilisateur". L'idée est de mettre en place, pour les usagers, un interlocuteur fiscal unique compétent pour l'ensemble des affaires fiscales.

B. Une réflexion est engagée sur une réforme du CINR

Là également, l'idée maîtresse est d'organiser les structures en fonction des populations gérées, à l'instar de l'organisation mise en place au niveau national.

Pour le CINR, des réflexions sont en cours pour mettre en place de nouvelles organisations.

L'idée est de constituer :

- un pôle chargé des " particuliers ",
- un pôle " entreprises " qui regrouperait des inspections FE, FI 3%, la gestion des entreprises redevables de la TVA, avec un regroupement autour de la Recette des non résidents.

LISTE DES VOEUX ET MOTIONS

Vœu n° ECO/V1/03.09	Participation des délégués au CSFE à la préparation des conventions fiscales
Vœu n° ECO/V2/03.09	Participation des délégués au CSFE aux réunions officielles à caractère économique
Vœu n° ECO/V3/03.09	Renforcement de la présence des représentants des PME/PMI et des entrepreneurs individuels dans la section des CCEF
Vœu n° ECO/V4/03.09	Participation à France Coopération Internationale
Vœu n° ECO/V5/03.09	Renforcement du contrôle du dépouillement des appels d'offres relatifs aux projets africains financés par l'Union Européenne
Vœu n° ECO/V6/03.09	Conséquences économiques liées au fonctionnement des services chargés de la délivrance des visas d'entrée en France
Vœu n° ECO/V7/03.09	Coût des opérations électorales au CSFE
Vœu n° ECO/V8/03.09	Tarif Air France
Motion n° ECO/M1/03.09	Demande de création de poste de Conseiller économique à MALABO

COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

VŒU n° ECO/V1/03.09

Objet : Participation des délégués au CSFE à la préparation des conventions fiscales

Le CSFE,

Considérant :

- que les ressortissants français vivant à l'étranger ne doivent pas être défavorisés par les dispositions des conventions fiscales entre la France et leurs pays de résidence respectifs, ou par l'absence de telles conventions ;
- qu'il est dans l'intérêt des autorités fiscales françaises de disposer d'un maximum d'informations pour négocier des conventions fiscales avec les pays étrangers ;
- que la Direction de la Législation Fiscale reconnaît tout l'intérêt qu'il y a à ce que les délégués au CSFE contribuent à l'information des autorités fiscales françaises ;

Emet le vœu :

- que Le Ministre des Affaires Etrangères donne instruction aux chefs de postes diplomatiques d'inviter systématiquement les délégués au CSFE à participer à toute réunion organisée dans le cadre de la préparation des nouvelles conventions fiscales et de la mise à jour des conventions fiscales existantes ;
- que les chefs de postes diplomatiques les préviennent dans des délais suffisants afin de leur donner le temps de se préparer aux dites réunions et afin d'assurer l'efficacité et la pertinence de leur participation.

Résultat	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité Nombre de voix pour Nombre de voix contre Nombre d'abstentions	X	x

COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

VŒU n° ECO/V2/03.09

Objet : Participation des délégués au CSFE aux réunions officielles à caractère économique

Le CSFE,

Considérant :

- que les délégués au CSFE sont concernés par la vie économique de leurs pays ou zones de résidence respectifs ;
- que de ce fait ils entretiennent des relations suivies avec un grand nombre d'intervenants économiques ;
- que les chefs de postes diplomatiques ont la responsabilité d'organiser des réunions périodiques à caractère économique, notamment les réunions REFLEX et les réunions des CCEF (Conseillers du commerce extérieur de la France) ;
- que le président du Comité National des CCEF a exprimé le désir que les délégués au CSFE puissent participer aux réunions des CCEF lorsqu'elles sont élargies à des personnalités extérieures aux CCEF ;

Emet le vœu :

- que les chefs de postes diplomatiques convoquent systématiquement les délégués au CSFE aux réunions REFLEX dans les pays où cette cellule de coordination existe, et fassent en sorte que ces délégués soient invités aux réunions des CCEF lorsqu'elles sont élargies à des personnalités extérieures aux CCEF.

Résultat	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité Nombre de voix pour Nombre de voix contre Nombre d'abstentions	X	1

COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

VŒU n° ECO/V3/03.09

Objet : Renforcement de la présence des représentants des PME/PMI et des entrepreneurs individuels dans la section des CCEF.

Le CSFE,

Considérant :

- qu'une réponse favorable avait été faite aux vœux encourageant les chefs de missions économiques à proposer à la CAR (Commission Admission Renouvellement) un nombre accru de dirigeants de PME/PMI et d'entrepreneurs individuels dans les sections des CCEF ;

Emet le vœu :

- que soit établi un bilan des efforts entrepris dans ce but.

Résultat	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité	X	x
Nombre de voix pour		
Nombre de voix contre		
Nombre d'abstentions		

COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

VŒU n° ECO/V4/03.09

Objet : Participation à France Coopération Internationale

Le CSFE,

Considérant :

- que les délégués résidant depuis de nombreuses années dans les pays où ils sont élus ont une bonne connaissance des milieux nationaux publics et privés ;
- qu'ils connaissent les besoins en expertises étrangères des pays où ils vivent et entretiennent des relations régulières avec les employeurs ;

Emet le vœu :

- que l'institution CSFE, et les délégués en particulier, soient consultés en matière d'orientation de la coopération technique et soient associés au GIP (Groupement d'Intérêt Public) « France Coopération Internationale » récemment lancé par le Ministère des Affaires Etrangères.

Résultat	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité	X	x
Nombre de voix pour		
Nombre de voix contre		
Nombre d'abstentions		

COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

VŒU ° ECO/V5/03.09

Objet : Renforcement du contrôle du dépouillement des appels d'offres relatifs aux projets africains financés par l'Union Européenne

Le CSFE,

Considérant :

- que dans certains pays africains bénéficiant de l'aide de la Commission de l'Union Européenne, les appels d'offres et leurs dépouillements n'obéissent pas toujours aux critères d'objectivité nécessaires en l'espèce ;
- que de ce fait des sociétés françaises sont écartées de certains projets, avec des conséquences négatives pour l'emploi d'expatriés français et pour les intérêts des entreprises françaises ;

Emet le vœu :

- qu'une action soit entreprise auprès de la Commission de l'Union Européenne appelant à la vigilance quant au bon déroulement des appels d'offres et au respect des critères prévus par les cahiers des charges conformes aux règlements en vigueur.

Résultat	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité	X	
Nombre de voix pour		4
Nombre de voix contre		8
Nombre d'abstentions		

COMMISSION DES FINANCES ET AFFAIRES ÉCONOMIQUES

VŒU n° ECO/V6/03.09

Objet : Conséquences économiques liées au fonctionnement des services chargés de la délivrance des visas d'entrée en France

Le CSFE,

Considérant :

- que les services consulaires ne sont pas toujours en mesure d'offrir un service suffisant en matière de délivrance de visas ;
- que cette situation provoque un malaise préjudiciable aux intérêts économiques français ;

Emet le vœu :

- que le Ministère des Affaires Etrangères mette en place des structures adéquates pour réduire les effets négatifs de cette situation.

Résultat	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité		
Nombre de voix pour	38	
Nombre de voix contre		1
Nombre d'abstentions	1	1

COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

VŒU n° ECO/V7/03.09

Objet : **Coût des opérations électorales au CSFE**

Le CSFE,

Considérant :

- que l'élection au suffrage universel des représentants des Français résidant hors de France, qui constituent le collège électoral des Français établis hors de France, est un acte constitutionnel majeur ;
- que le vote par Internet organisé conformément à la Loi lors de la consultation du 1^{er} juin 2003 aux Etats-Unis a entraîné des dépenses qui ne pouvaient être prévues au budget 2003 du CSFE ;

Emet le vœu :

- qu'au même titre que pour l'ensemble des consultations électorales nationales, le coût des opérations électorales pour le CSFE soit pris en charge par le Ministère de l'Intérieur, les modalités d'organisation du scrutin restant de la compétence du Ministère des Affaires Etrangères.

Résultat	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité	X	x
Nombre de voix pour		
Nombre de voix contre		
Nombre d'abstentions		

COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

VŒU n° ECO/V8/03.09

Objet : **Tarif Air France**

Le CSFE,

Considérant :

- qu'un tarif préférentiel pour les délégués au Conseil Supérieur des Français de l'étranger a été publié par Air France en novembre 2001 ;
- que ce tarif impose une obligation de durée de séjour incompatible avec les séances du CSFE ;

Emet le vœu :

- que le Ministère des Affaires Etrangères intervienne auprès d'Air France afin que la même durée de séjour nécessaire soit appliquée pour l'obtention de ces billets, comme le sont ceux des fonctionnaires du MAE.

Résultat	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité	X	
Nombre de voix pour		
Nombre de voix contre		4
Nombre d'abstentions		

COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

MOTION n° ECO/M1/03.09

Objet : demande de création de poste de Conseiller Economique à MALABO
(proposée par Bernard ZIPFEL – circonscription de Yaoundé)

Le CSFE,

Considérant :

- que, compte tenu de l'importance économique de MALABO (Guinée Equatoriale), en particulier dans le secteur pétrolier, les opérateurs économiques français souhaitent que la mission économique soit renforcée ;

Demande :

- au Ministère de l'économie des finances et de l'industrie, de créer une antenne économique à MALABO.

Résultat	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité	X	
Nombre de voix pour		
Nombre de voix contre		
Nombre d'abstentions		

A fait l'objet de l'affichage réglementaire

Arrêté du 22 octobre 1993 portant approbation du règlement intérieur du Conseil Supérieur des Français de l'étranger
Article 5 :... « Les motions adoptées par les commissions à l'unanimité font l'objet d'un affichage. Elles sont réputées adoptées si, au cours de la séance pendant laquelle elles ont été affichées, elles n'ont fait l'objet d'aucune contestation »...

ANNEXES

1. Réponse au vœu n° ECO/V8/02.09
2. Etude du Conseil économique et social sur un répertoire des entreprises créées par des Français à l'étranger